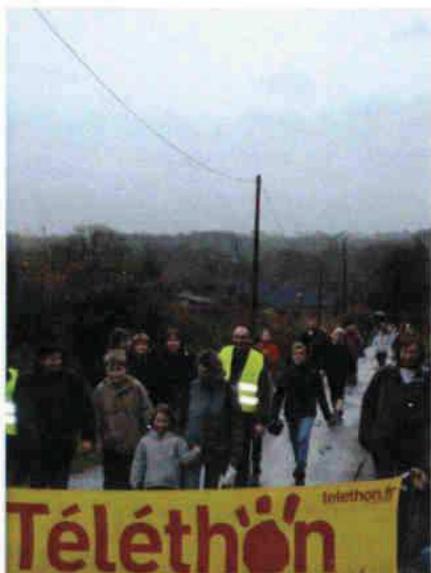


SOTTEVILLE

Bulletin
municipal



2009



LE MOT D'OUVERTURE

Voici encore une année passée et, avec l'aube d'une année nouvelle, le moment des bilans, projets et bons vœux.

Lors de cette année, l'équipe municipale a, bien sûr, assuré au jour le jour la vie communale : travaux, entretien des chemins, fleurissement, participation aux fêtes locales et intercommunales et aux réunions et réflexions de la Communauté de Communes des Pieux.

Le projet de groupe scolaire complet pour les 3 communes a pris de plus en plus de consistance avec l'aide du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) et en décembre, les délégués à la CCP ont voté pour la réalisation de la 1^{ère} phase, cela donnera lieu à un concours d'architectes pour le projet global (phases 1 et 2), puis, passage à la réalisation qui doit être achevée pour la rentrée 2012, donc dans 2 ans ½.

Nous avons hâte que cela soit fait pour que les enfants et les enseignants soient dans de meilleures conditions de travail et pour que la commune, ayant récupéré les classes de la maternelle, puisse y installer la garderie et peut-être aussi la mairie. La salle communale, modeste, certes, mais qui a le mérite d'exister pourra aussi à nouveau être destinée aux différentes associations de la commune et à leurs réunions. Certaines parties du futur groupe scolaire (la bibliothèque, la salle d'informatique et la salle d'activités physiques) pourront, avec des conventions signées avec la communauté de communes être aussi mises à disposition des associations ou du public hors du temps scolaire.

A cause du grand nombre de voitures qui circulent aux heures de la rentrée et de la sortie des classes, la communauté de communes, à notre demande, a bien voulu réaliser le revêtement du parking et des modifications du sens de stationnement. Il faut nous habituer à nous ranger en marche arrière pour des raisons de sécurité (on repart en marche avant). C'est la nouvelle norme, même si ce n'est pas si facile que ça !

Les services départementaux de l'équipement nous ont donné leurs conseils pour l'aménagement du bourg, toujours dans le but d'y ralentir la circulation et d'améliorer la sécurité. Ils ont aussi travaillé au curage et au rétablissement des fossés le long de la D 204 au hameau les Pipets où nous allons pouvoir ensuite réaliser les travaux en amont.

Le projet de circuits de randonnée avance. La commission des « chasses » a parcouru différents itinéraires pour piétons. Un panneau d'information sera installé sur la place.

Les 3 communes du RPI ont voulu, en plus de la garderie périscolaire qui est assurée par le personnel de Canton Jeunes, permettre aux familles qui le souhaiteraient que les enfants bénéficient après la classe d'une aide à la scolarité, assurée aussi par Canton Jeunes. Face au succès, il a fallu en plus, faire appel à des bénévoles qui viennent régulièrement aider les enfants à apprendre leurs leçons. Merci pour leur aide si appréciable !

La vie d'une commune, c'est l'addition de bonnes volontés, des associations comme le club des anciens, les anciens combattants, la paroisse, l'association de loisirs, la société de chasse, les bénévoles de la bibliothèque, les parents d'élèves. Cette année, il y a eu, en plus, l'aide à la scolarité et la formation d'une équipe pour des actions en vue du téléthon. Tous méritent d'être remerciés et encouragés. Vous trouverez leur écho dans ces pages rassemblées par une équipe dynamique de conseillers qui ont beaucoup travaillé.

Voilà un petit tour d'horizon de 2009 et de nos projets pour 2010.

Bonne et heureuse année à tous !

Le Maire
Laure de Larturière

L'accompagnement à la scolarité, un nouveau service à Sotteville !



Depuis la rentrée scolaire de septembre, les enfants volontaires sont accompagnés pour faire leurs devoirs tous les soirs après la classe (à raison de 15 euros par an pour les familles). « L'accompagnement à la scolarité », ou aide aux leçons, a lieu dans l'école (grâce au prêt des locaux par la Communauté de communes et l'accord de l'équipe enseignante), mais ce n'est pas l'école. De 16h30 à 18h00, les enfants sont accueillis par deux éducateurs salariés de l'Association Canton Jeunes aidé de bénévoles. Après une récréation qui permet aux enfants de se défouler un peu et un goûter, on se met au travail. On avance à son rythme, seul ou en petit groupe, on est écouté et guidé par les adultes.

Le projet était à l'étude depuis plusieurs semaines, en lien avec l'équipe enseignante. Grâce à la collaboration de Canton Jeunes, les municipalités de Benoistville, Saint Christophe et Sotteville ont souhaité coûte que coûte financer et mettre en place ce dispositif pour faciliter la vie des familles.

Beaucoup de parents travaillent à deux, et chacun sait qu'il n'est pas toujours évident d'avoir la patience de faire les leçons à ses enfants quand on sort d'une journée de travail. Certains ont d'ailleurs des horaires décalés et rentrent trop tard à la maison. Alors un service d'aide aux leçons avec une prise en charge sur le lieu même de l'école, ça rend service. D'ailleurs, le service est « à la demande », les parents qui en ont la possibilité choisissent de n'inscrire leurs enfants à l'aide aux leçons qu'un jour ou deux par semaine. Et puis, cet accompagnement après la classe permet aussi aux enfants de travailler avec une nouvelle « tête » quand ça ne passe pas bien avec papa ou maman. Ce qui n'empêche surtout pas les parents des enfants de continuer à s'investir dans le suivi scolaire de leur enfant le week-end, le mercredi ou quand ils le souhaitent.

La municipalité de Sotteville remercie vivement les bénévoles qui donnent une heure ou plus de leur temps par semaine et vous informe qu'il y a encore un besoin d'encadrement le lundi soir où les enfants sont nombreux. Avis aux volontaires.

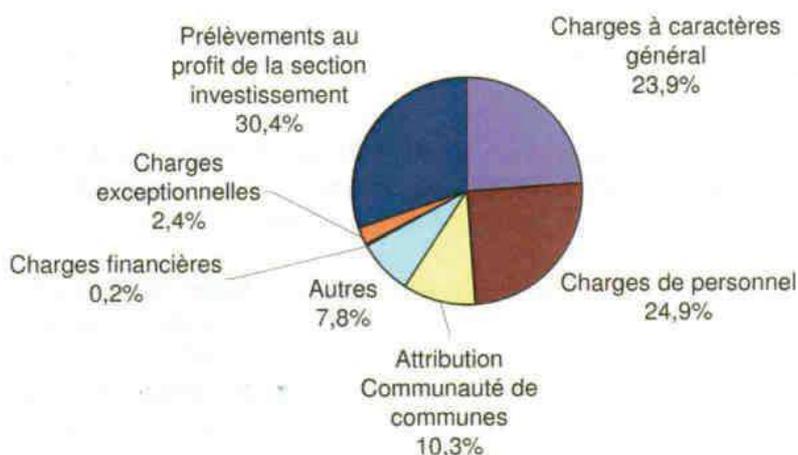
Etat civil 2009

Zoé CRESTEY, née le 20 août 2009 à Cherbourg-Octeville
Jules LEPIGEON, né le 26 juillet 2009 à Cherbourg-Octeville

Budget 2009

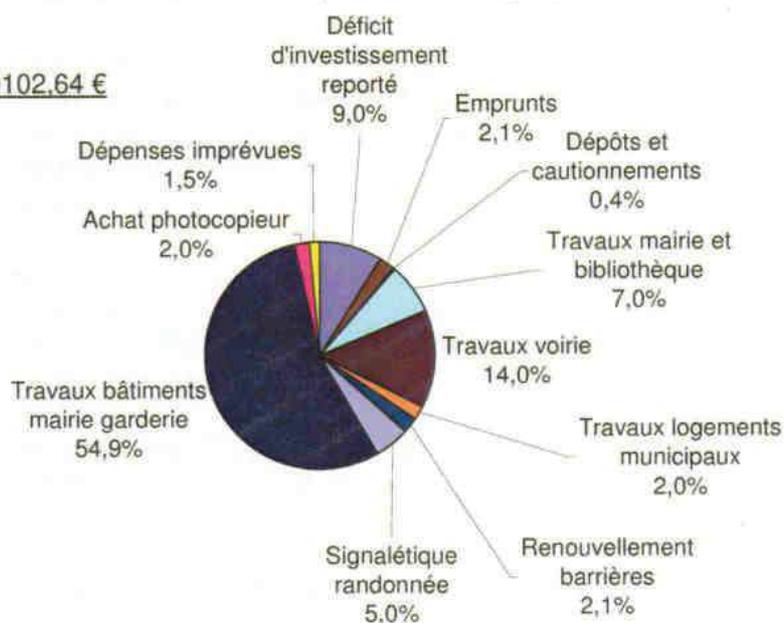
Section de fonctionnement - Dépenses - Budget primitif 2009

Total : 273 614,27 €



Section d'investissement - Dépenses - Budget primitif 2009

Total : 100102,64 €



Sotheville dans la Communauté de Communes des Pieux

Sotheville fait partie des 15 communes du canton qui composent la Communauté de Communes des Pieux.

Le 8 février 1978, le District des Pieux est créé par arrêté préfectoral. Il fût initié en tant que District à partir des 4 communes d'accueil du « Grand Chantier » de construction de la Centrale de Flamanville : Flamanville, Les Pieux, Siouville Hague, Surtainville.

Sa création et son développement avaient pour objectif de permettre la mise en place du dispositif d'accueil « Grand-Chantier » en l'absence d'une commune de dimension suffisante dans le Canton des Pieux.

Le 1^{er} janvier 2002, le district change de nom et devient "Communauté de Communes des Pieux" suite à la loi Chevènement.

Aujourd'hui, la Communauté de Communes des Pieux représente plus de 13 000 habitants, Sotheville fait partie des quatre plus petites communes de la Communauté (en nombre d'habitants) avec St Christophe du foc, Le Rozel et Héauville.

La Communauté de communes des Pieux compte 63 conseillers, son bureau est composé comme suit : M. Philippe AUCHER, président, M. Olivier BERNARD, 1^{er} vice président, Mme Odile THOMINET, 2^{ème} vice président , M. Bruno COTTEBRUNE, 3^{ème} vice président, M. Yves LEBATARD, 4^{ème} vice président, M. Patrick FAUCHON, 5^{ème} vice président , Mme Martine LE BIEZ, 6^{ème} vice président, M. Maurice CADO, 7^{ème} vice président, M. Patrice LECESNE, 8^{ème} vice président .

3 conseillers de la Communauté de communes des Pieux sont issus du conseil municipal de Sotheville : Laure De Larturière, Jacques Capelle et Carole Le Coutour. Ils travaillent au sein des commissions de la Communauté de communes des Pieux : Administration générale, Affaires scolaires, Travaux, Port, Finances et Musique, et participent au vote lors des assemblées générales.

En France, la communauté de communes exerce en lieu et place des communes membres un certain nombre de compétences définies par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, modifiée par la loi du 12 juillet 1999, puis la loi du 27 février 2002. Les dispositions correspondantes sont reportées dans le code général des collectivités territoriales (CGCT) dont l'article L. 5214-1 apporte la définition suivante :

« La communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. »

Il est administré par un conseil communautaire. Les délégués de chaque commune sont élus par les conseils municipaux. Chaque commune dispose au minimum d'un siège et aucune commune ne peut avoir plus de la moitié des sièges.

Conformément à l'article L. 5214-16 du CGCT, la communauté de communes exerce obligatoirement les compétences suivantes :

- actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté ;
- aménagement de l'espace.

Les communes choisissent les compétences précises qu'elles délèguent à la communauté en fonction d'un intérêt communautaire¹ qu'elles définissent ensemble.

À partir du moment où les compétences sont déléguées, les communes ne peuvent plus les exercer.

En 2009, il existe 2 406 communautés de communes en France.

La Communauté de communes des Pieux a de nombreuses compétences dans les domaines suivants :

- Environnement
 - Alimentation en eau potable
 - Assainissement des eaux usées
 - Enlèvement et élimination des déchets ménagers
 - Nettoyage des plages

- Urbanisme et aménagement
 - Urbanisme
 - Voirie
 - Electrification rurale
 - Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements publics

- Matière scolaire
 - Transport scolaire
 - Construction et entretien des écoles primaires et maternelles
 - Fournitures scolaires
 - Transport des élèves des écoles primaires
 - Restauration scolaire

- Développement local, économique et touristique
 - Promotion, développement et animation touristique
 - Développement économique
 - Développement local

- Autres compétences
 - Création et gestion d'une école de musique
 - Création et gestion d'équipements sportifs (piscine, tennis, le complexe sportif de la Carpennerie...)
 - Sécurité des baignades
 - Construction, aménagement, entretien et gestion de foyers logements pour personnes âgées (les Aubépines)
 - Aménagement et entretien de la gendarmerie des Pieux
 - Aménagement, construction et exploitation de Port Diélette
 - L'aménagement numérique du territoire
 - Restauration collective
 - Fourrière intercommunale du But
 - Transport collectif

L'action de la Communauté de Communes des Pieux est conditionnée par le vote annuel du budget qui détermine les ressources et les moyens nécessaires à l'exercice de ses compétences prévues dans les statuts.

Le budget de la Communauté de Communes se compose d'un budget principal et de 3 budgets annexes autonomes, le budget de l'eau, le budget de l'assainissement et le budget du Port de Diélette.

Au niveau de ses ressources fiscales, la Communauté de Communes a adopté le régime de la Taxe Professionnelle Unique (T.P.U.) à partir de 2004. Elle perçoit ainsi l'intégralité de la Taxe Professionnelle (T.P.) prélevée sur les entreprises placées sur son territoire en lieu et place des communes.

Ces dernières perçoivent les taxes locales "ménages" : taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non-bâties et en contrepartie reversent à la Communauté de communes une « attribution de compensation ».

Un exemple de service voté en 2009, par les élus de la Communauté de communes des Pieux : le transport de proximité.



Vous ne disposez pas de véhicule et vous avez besoin de vous rendre chez votre médecin, effectuer vos démarches administratives ou faire vos courses... Faites appel à Manéo service de Proximité, système de transport collectif à la demande, et déplacez-vous en toute indépendance !

Découvrez les destinations et horaires proposés et réservez par téléphone (Numéro Vert gratuit au 0800 150 050 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00) votre véhicule Manéo. Manéo vient vous chercher à domicile, vous achetez votre ticket à bord du véhicule et Manéo vous dépose place de la Lande aux Pieux. Au retour, Manéo vous reprend au même arrêt et vous redépose chez vous.

Chaque trajet effectué avec Manéo coûte 2,20 € (sauf carnets, réductions et gratuits).

Fiche Horaires

Le mercredi après-midi :

Arrivée Les Pieux/Place de la Lande à 14h30

Départ Les Pieux/Place de la Lande à 17h00

Le vendredi matin :

Arrivée Les Pieux/Place de la Lande à 9h00

Départ Les Pieux/Place de la Lande à 11h00

Le samedi après-midi :

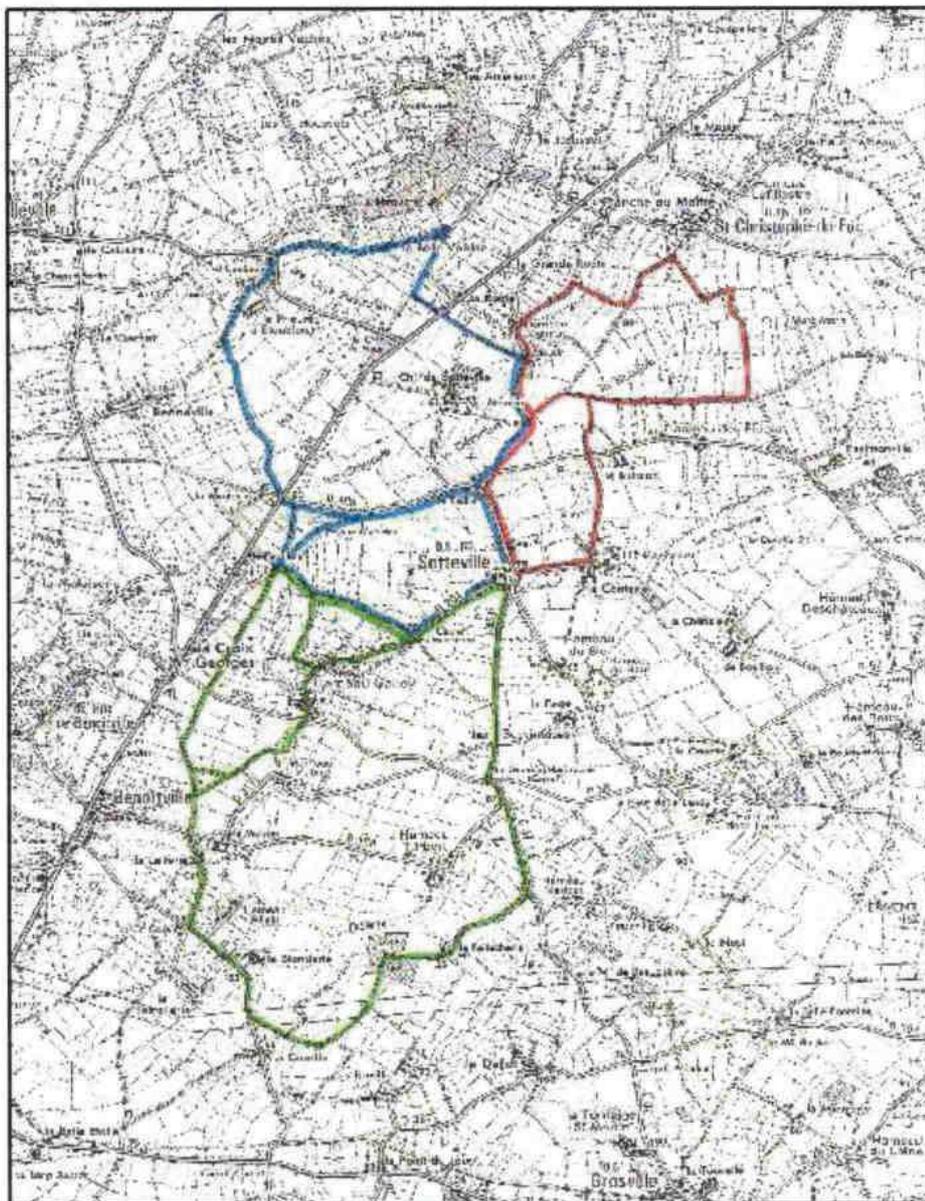
Arrivée Les Pieux/Place de la Lande à 13h40 (correspondance avec le car de la ligne 103 vers Cherbourg)

Départ : Les Pieux/Place de la Lande à 18h55 (correspondance avec le car de la ligne 103 en provenance de Cherbourg)

Manéo est un service du Conseil Général en collaboration avec la Communauté de Communes des Pieux. Vous pouvez consulter en ligne les délibérations prises par le Conseil communautaire sur le site internet : www.cc-lespieux.fr

Chemins ruraux aussi appelés « caches »

L'équipe municipale a chaussé les bottes et après plusieurs heures de marche en pleine nature a défini 3 boucles à partir des écoles, repérées sur le plan de couleurs différentes.



Certains circuits ne sont pas complètement définis, des variantes seront proposées, plus longues pour les marcheurs, ou plus courtes pour les sorties en famille.

Il sera implanté sur la place un panneau explicatif qui devrait permettre même à une personne hors commune de pouvoir se promener sans risque de s'égarer.

Il nous faudra également repérer les circuits, mettre des informations ou anecdotes dans des endroits particuliers (lavoirs, bâtisses, calvaires, monuments ...)

Si vous avez des informations intéressantes, n'hésitez pas à nous les transmettre, nous sommes preneurs.

Bien sûr, il y aura un gros travail d'aménagement car les chasses ne sont pas toutes praticables, il faudra retrousser les manches afin de les rendre accessibles à tous, au moins à pied.

ENFANCE

Le projet de nouvelle école et de services petite enfance

La Mairie de Sotteville, accompagnée des Mairies de Benoistville et de Saint Christophe, a alerté depuis plusieurs mois la Communauté de Communes des Pieux sur la nécessité de disposer d'une nouvelle école pour le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) car l'accueil des enfants ne se fait plus dans des conditions optimales. En effet, la taille des locaux ne suffit plus à accueillir les enfants des trois communes dont les effectifs augmentent en raison de l'arrivée massive d'une population jeune sur les trois communes (augmentation des effectifs de 15% en 6 ans selon l'Inspection académique), les préfabriqués des primaires sont surchauffés au printemps, les maternelles ne disposent pas de préau et ne peuvent pas s'oxygéner lorsqu'il pleut.

Les élus de la Communauté de Communes des Pieux (CCP) ont compris le bien fondé de la demande des maires des trois communes et le projet d'une nouvelle école devrait aboutir en septembre 2012 pour la première phase des travaux (principalement 2 classes maternelles, 2 classe élémentaires, 1 salle de motricité, 1 salle de repos, 1 préau, des sanitaires). Une deuxième phase de travaux complètera la première par l'ajout de 4 salles de classe élémentaire.

La CCP va lancer le concours d'architecte en mars 2010, à l'issue duquel un jury sélectionnera l'architecte retenu en juin 2010.

L'accueil des jeunes enfants

De nombreux enfants de Sotteville sont accueillis chez les assistantes maternelles agréées de la commune.

✓ Assistante maternelle, un métier au service des enfants

L'assistante maternelle est une personne agréée pour accueillir régulièrement des enfants à son domicile.

Son agrément* lui est délivré par le service PMI (Protection Maternelle et Infantile) du Conseil Général. Il précise les horaires d'accueil autorisé (à la journée ou en périscolaire), l'âge et le nombre de mineurs accueillis et comporte une formation obligatoire.

L'assistante maternelle et les parents sont liés par un contrat de travail et un contrat d'accueil qui précise les conditions d'accueil de l'enfant au quotidien : principes éducatifs, éveil, alimentation, sommeil....

*Pour obtenir l'agrément il faut remplir un dossier et rencontrer une puéricultrice qui étudiera votre candidature à votre domicile (évaluation des conditions d'accueil pour garantir la santé, la sécurité et l'épanouissement des enfants confiés).

La liste des assistantes maternelles agréées de Sotteville :

- Bourdon Karen
- Brisset Maryline
- Chapet Sandrine
- Douard Sophia
- Fenouillère Virginie
- Hamel Béatrice
- Hérout Stéphanie
- Leblond Céline
- Roulland Elodie

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le RAM (Relais Assistantes Maternelles) des Pieux.

✓ Le RAM

Créé en 1995 le Relais Assistantes Maternelles des Pieux est un service municipal, toutefois son secteur d'intervention a été étendu au Canton (15 communes).

Le RAM est un lieu d'information, d'orientation pour les parents, les assistantes maternelles ou les candidats à l'agrément (accompagnement de la fonction employeur/employé, les droits, les devoirs, les avantages...).

L'une des missions du relais est la mise à jour du fichier des assistantes maternelles agréées résidant sur le canton (mise en relation de l'offre et de la demande d'accueil).

La mairie tient ce fichier à disposition des parents.

C'est aussi un lieu d'accueil, d'écoute, de rencontres, d'animations collectives et de partage d'expériences.

Le relais peut également vous informer des autres modes d'accueil existant sur le canton.

Heures de permanences : lundi de 8h30 à 12h30 - Mardi de 9h30 à 12h30 + 16h à 17h30 et de 17h30 à 18h30 sur RDV - Vendredi de 13h30 à 17h00

N° de TEL. : 02.33.52.12.78

Responsable : Melle Dominique D'Orazio

Adresse : Relais Assistantes Maternelles – Maison des Services Publics – 2, bis route de Flamanville 50340 Les Pieux

✓ La garderie périscolaire

Jeudi 5 novembre, 17h40. Arrivée à la garderie pour un « reportage ».

Il commence à être tard et il ne reste que quelques enfants sur place. Ce matin c'était la rentrée des classes après les vacances de Toussaint et il règne dans la garderie comme une ambiance de retrouvailles.

- « C'est qui ? » demandent les enfants les plus grands.

- « On va prendre une photo les enfants. »

Questionnement chez les petits, surprise chez les autres, rigolade chez les plus déléurés. Aussitôt, aidés par Christine et Gilles qui accueillent les enfants le matin et le soir, les enfants s'organisent en groupe tant bien que mal.

On resserre un peu les rangs. On s'assure que toutes les petites têtes blondes sont bien en vue. C'est bon. On prend la photo.

Mince la petite Marylou a tourné la tête. On en refait une.

Oh on a eu chaud, un bras a failli dépasser de l'objectif, après une journée de travail, c'est dur de prendre la pause ! Mais cette fois-ci c'est la bonne.



Les trois plus grands peuvent enfin à nouveau s'agiter et reprendre leurs activités ! Ils s'appêtent à peindre un coffre à jouets qu'ils ont réalisé en bois, comme le théâtre de marionnettes l'année dernière. Gilles explique que l'atelier bois fonctionne très bien, les enfants n'ont effectivement pas l'habitude de travailler le bois et ils ont plaisir à se concentrer et à réaliser des objets qu'ils utiliseront tous les jours. « Bon on le peint ce coffre ? » s'impatientent les enfants. « Oui, qu'est ce que vous voulez peindre ? » demande Gilles. « Des drapeaux » dit Baptiste. « Des drapeaux ? Ah ? ». Cette proposition n'a pas l'air de faire l'unanimité. Une discussion s'engage ... Les enfants enfilent des blouses.

De leur côté, les plus jeunes sont en train de dessiner.

« Qu'est ce qui vous plaît à la garderie ? »

Gustave « Moi ce que j'aime bien, c'est dessiner après le goûter. »

Lucas « Moi ce que je préfère c'est faire du foot dans la cour. Et du tennis aussi. »

Gustave « Quand on va dehors, on fait des parcours avec des plots et des cerceaux, ça c'est bien. »

Ils sont tous les deux en grande section de maternelle. Gustave habite à Benoistville, son copain Lucas habite lui à Sotteville. Ils ont l'air de bien se connaître.



Les trois plus grands ont réapparû.
« Nous on aime bien jouer au foot »
commencent en cœur Tristan, Baptiste
et Grégoire. Là au moins, il y a
unanimité !
« Et on fait aussi des jeux de société. »
« Oui on joue au Puissance 4 ! »
« Et le coffre à jouets ? Comment allez-
vous le peindre ? » Ils ne savent pas
encore.
L'inspiration, tout un programme

La garderie accueille les enfants âgés au minimum de 3 ans fréquentant les classes de maternelle et d'élémentaire du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI). L'accueil est assuré le matin de 7h15 à 8h50 et le soir de 16h30 à 18h45.

La garderie est composée d'une salle de jeux, d'une cuisine, d'une cour, d'un espace vert et de WC en commun avec la mairie.

Différentes activités sont proposées aux enfants :

- Activités manuelles
- Jouets et jeux de société
- Coin lecture avec canapé
- Coin tables pour le goûter et les jeux
- Jeux extérieurs
- Confection de goûters avec les enfants le matin pour l'après-midi (1 par mois)
- Ateliers bois (théâtre de marionnettes et boîtes de rangement)
- Ateliers théâtre
- Sorties culturelles (spectacles à Beaumont-Hague ou aux Pieux)
- Sortie à la fête de la musique des Pieux
- Séances à la bibliothèque de Sotteville

La garderie périscolaire du RPI est un service proposé par les communes de Sotteville, Benoistville et Saint-Christophe du Foc en partenariat avec l'association Canton Jeunes. L'accueil est assuré par M Gilles Lemarié et Mme Christine Mauger, assistés occasionnellement de Mme Micheline Legouesmier.

✓ La restauration scolaire

La Communauté de Communes des Pieux gère l'organisation de la restauration scolaire :

- Accueil et encadrement des enfants
- Elaboration des menus
- Commandes et fabrication
- Transport et distribution

L'accueil des enfants :

Le service se fait à table. Le personnel assure un relais éducatif auprès des enfants qui consiste à faire découvrir de nouvelles saveurs et veille à ce que l'enfant goûte un petit peu de tout. Depuis l'an dernier, il y a un double service pour les 130 enfants du RPI qui mangent à la cantine : de 12h00 à 12h45 pour les enfants de maternelle et de 12h45 à 13h20 pour les autres. Cette organisation permet aux enfants de manger dans un fond sonore beaucoup plus agréable. Elle permet aux enfants de petite section d'aller à la sieste

plus tôt à partir de 13h00 et à ceux de grande section de pouvoir bénéficier d'un temps de jeux et de calme avant la reprise.

La fabrication des repas :

Depuis le 26 août 2006, les repas servis aux enfants du RPI de Sotteville sont fabriqués par la cuisine centrale intercommunale (liaison froide).

Prix : Elève régulier : 2.93, Elève occasionnel : 3.31, Adulte : 5.39, Panier repas : 1.5

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet de la 2CP :
<http://www.cc-lespieux.com>

✓ L'école en bref par son directeur

« Cette année, l'école accueille 177 élèves. Ils sont répartis en 7 classes de la petite section au CM2.

Mme BURVINGT	Mme RAVIER MIZELLE	M LEHODEY	Melle LEPREVOST	M BERNARD	Mme DANICAN	Mme ROUSSELIERE
Petite section - Moyenne section 3-4 ans	Moyenne section - Grande section 4-5 ans	Grande section - CP 5-6 ans	CP/CE1 6-7 ans	Mme LEBAS CE1/CE2 7-8 ans	M. LEPROUST CM1/CM2 8-9 ans	CM1/CM2 9-10 ans
19 + 7 = 26	10 + 15 = 25	7 + 17 = 24	12 + 13 = 25	6 + 18 = 24	12 + 15 = 27	10 + 16 = 26



Cette année, les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 16 octobre 2009.

La liste de L'APE (Association des Parents d'Elèves) a été élue avec un taux de participation de 38,10 % (231 électeurs, 88 votants).



Le projet d'école mis en place lors de la rentrée 2007/2008 a été reconduit pour l'année à venir. Après évaluation par le conseil des maîtres, il a bénéficié d'amendements. Cette année un projet arts plastiques va être mis en place à l'école. Les murs de l'école devraient être redécorés.

Lors du dernier conseil d'école, M. Barada, responsable des services techniques de la Communauté de Communes, a présenté un bilan du projet de construction de la nouvelle école. A ce jour, le groupe de travail a finalisé le cahier des charges pour l'intégralité du projet. Il sera soumis prochainement à un concours d'architectes. »



Le recensement : l'étape indispensable pour passer examens et concours

Démarche civique essentielle, le recensement obligatoire est la deuxième étape dans le "parcours de citoyenneté". Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser au cours du mois anniversaire dès 16 ans ou dans les trois mois qui suivent à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une ATTESTATION DE RECENSEMENT qu'il est primordial pour vous de conserver précieusement.

En effet, cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée).

Elle est de même indispensable pour effectuer la journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).

Les données issues du recensement faciliteront également votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

En savoir plus :

Centre du Service National de Caen- rue Neuve Bourg l'Abbé- 14054 CAEN Cedex 4 – [csn-](mailto:csn-caen@dsn.sga.defense.gouv.fr)

[caen@dsn.sga.defense.gouv.fr](mailto:csn-caen@dsn.sga.defense.gouv.fr)

www.defense.gouv.fr (rubrique « Jeunes et JAPD »)

BERNADETTE !

Elle entre en piste en 1949 ...

Bernadette Roupsard est née le 13 septembre 1949 à Digosville. Elle s'est mariée avec Roger Lecarpentier en 1968 et elle a eu sept enfants.

Bernadette Lecarpentier a commencé sa vie professionnelle comme apprentie vendeuse brodeuse pendant trois ans. Ensuite elle a travaillé chez Socoval et à la CIT pendant 4 ans. Bernadette Lecarpentier a ensuite arrêté son activité professionnelle pendant 25 ans pour élever ses enfants.



En 1996, elle prend un virage à 180°



En 1996, Bernadette a pris en charge le poste d'animatrice à la garderie périscolaire de Sotteville, salariée de la commune.

Elle a passé son brevet de secouriste et son BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) en 1999 à 50 ans !

Depuis elle a gardé environ une trentaine d'enfants par jour à la garderie et le premier fut Fabien Capelle (« Ah elle en a passé du temps avec Fabien » se souvient-elle !).

(Ci-contre, Bernadette entourée des enfants en 2009)

Bernadette a connu quatre collègues : Nathalie Leroy, Myriam Lecarpentier, Jean-François Bouchard et Gilles Lemarié. Elle a dit-elle une pensée particulière pour Claire Legriffon, ancienne directrice de l'école, qui a oeuvré pour l'ouverture de la garderie et pour Nicolas Lemenand qui a passé son stage de BAFA à la garderie.

En 2009, elle prend sa retraite ...

Bernadette est partie en retraite (bien méritée) le 1er octobre 2009, la tête pleine de « bons souvenirs d'enfants ». Elle habite avec son mari au Hameau Pasquier depuis de nombreuses années.

Alors bonne retraite Bernadette !

Le CCAS, qu'est ce que c'est ?

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public chargé de gérer la politique sociale de la commune.

Le CCAS est dirigé par un conseil d'administration et a son propre budget. Le président du conseil d'administration est de droit le maire de la commune. Quant aux autres membres, ils sont choisis parmi les membres du conseil municipal et parmi les habitants de la commune.

Les membres du CCAS doivent respecter le caractère confidentiel de toute information à caractère personnel dont ils peuvent avoir connaissance.

Tout habitant de la commune qui connaît des difficultés peut demander au CCAS d'étudier son dossier (se renseigner en mairie).

Par ailleurs, le CCAS offre tous les ans un repas aux anciens de la commune, moment convivial très attendu...

Repas des aînés

Bonne humeur ce samedi 24 octobre !



Téléthon

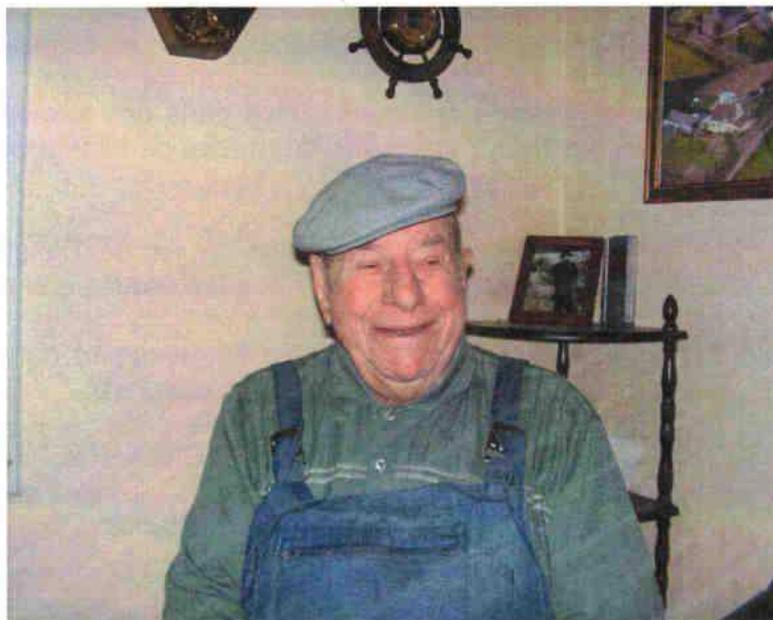
Organisé pour la première fois par l'Association de Parents d'Elèves et les enseignants, en collaboration avec Canton jeunes et la municipalité de Sotteville, le défi Sotteville-Paris à relever a été réalisé avec 471 kilomètres parcourus ! Les 803 euros récoltés ont été reversés au profit du Téléthon 2009.

La journée était organisée autour d'un parcours de cross pour les enfants et les adultes, d'un parcours vélo pour les enfants de maternelle et les petits et d'une randonnée de 10 kms. Les enfants ont pu repartir avec un diplôme.

Une centaine de personnes ont participé et ont pu profiter tout au long de la journée des gâteaux réalisés par les enfants de la garderie, des crêpes, du vin chaud ...



Tranche de vie : Charles Ropert, doyen de la commune



Une nouvelle tranche de vie qui nous entraîne de 1923 à 2009. Cette année nous retraçons les grandes lignes de la vie de Charles Ropert, doyen de la commune, que nous remercions de nous avoir communiqué quelques éléments d'une vie ordinaire.

Naissance le **4 avril 1923** à Sotteville à la Lande.

Ses parents : Alfred Ropert et Augustine Lecointre auront neuf enfants dont trois décéderont très jeune.

De 5 ans et demi à 12 ans, Charles fréquente l'école de Sotteville au sein d'une classe unique.

1935 : Charles part travailler en tant que commis dans différentes fermes. Il effectuera une année à Sotteville chez Louis Lemaitre puis trois ans à Benoîtville chez Louis Le Coutour et enfin trois autres années à Benoîtville chez François Leflambe.

La journée d'un commis de ferme débutait vers cinq heures et demi par la traite des vaches puis ensuite il fallait porter le lait, dans les bidons bien trop lourds pour un enfant, jusqu'à la laiterie de Benoîtville. Enfin il y avait le travail dans les champs qui occupait une bonne partie de la journée. En général, Charles rentrait chez ses parents tous les dimanches. Les congés étaient rares, seulement deux jours à la Sainte-Claire et deux autres jours pour la fête des rois.

Pendant la guerre Charles travaillera un jour par semaine chez sa sœur Anne-Marie Saillard dont le mari est prisonnier, un autre jour chez ses parents puis le reste de la semaine chez Jean Lemièrre à Sotteville.

1942 : Rencontre avec Denise qui travaille à saint Christophe du Foc
Afin d'échapper à une réquisition de l'occupant pour aller travailler en Allemagne, Charles se cachera pendant environ un an chez Eugène Chauvin à Gréville-Hague sous le pseudonyme de « Denis Dupont ».

1945 : Mobilisation pour le service militaire. Charles est affecté pendant une année à la surveillance de prisonniers allemands à la caserne de Dieppe.

1946 : Mariage avec Denise puis installation à Sotteville. De cette union naîtront sept enfants dont deux malheureusement décéderont à la naissance.

Après avoir travaillé quelques temps dans des fermes en tant que commis, Charles quitte Sotteville, seul, pour exercer le dur métier de mineur pendant trois ans sur le site de la mine de fer de May sur Orne.

Ensuite il rejoint le site de la mine de fer de Diélette pour exercer le même métier de chargeur, mais sous la mer, avec tous les risques que cela pouvait comporter.

1958 : Charles et toute sa famille emménagent dans leur nouvelle maison avec tout le confort moderne, ce qui à cette époque était rare.

A la fermeture de la mine de Diélette, Charles rejoint la société de transport Verney où il exercera le métier de conducteur de bus. Jusqu'à sa retraite, en 1983, il transportera les ouvriers des chantiers de la Hague et de Flamanville.

Charles va avoir 87 ans le 4 avril 2010.

Pour ceux qui aiment se souvenir ... et à l'heure de la défense des services publics ... l'électrification de Sotteville en 1930.

5

Étaient présents. M. Louis P. Lemaire, Robert
David, Caumi, Richard

étaient absents. M. Lemaire, Edouard Jourdain

(M. David remplit les fonctions de secrétaire)

Amortissement des emprunts d'électrification - Le Maire

expose à l'assemblée municipale que l'imposition votée à l'article du budget de 1931 doit se répartir uniquement à l'un des deux emprunts du Syndicat d'électrification votés.

Après discussion l'assemblée a l'unanimité décidé de rapporter les 50 centimes votés à l'emprunt de 54900,75 autorisé le 1^{er} février 1930, tout en prenant la résolution de ne pas voter d'imposition en 1931 pour celui de 23150,75 autorisé le 21 octobre 1929.

Extension du réseau communal d'électrification - Le Maire

expose au Conseil municipal le projet d'extension du réseau communal d'électrification par le Syndicat d'électrification des Deux-Bois. Le Conseil municipal considérant que la Commune doit veiller aux intérêts de tous ses habitants et qu'un avantage ne doit pas être lapanage de quelques uns décide d'électrifier entièrement la Commune et presque dans ses plus petits hameaux

C'est ainsi délibéré les 10 et 11 mai et au sus-dit

Edouard Jourdain
Caumi
L. Lemaire
L. Lemaire

En sécurité sur les routes de nos communes ...

S'il fallait retenir une seule règle de prudence pour que tous nous nous sentions en sécurité lorsque nous prenons le volant, ce serait de garder une vigilance sans faille sur notre vitesse.

Les routes de nos campagnes n'ont été pensées ni pour la puissance de nos voitures, ni pour l'importance du trafic qu'elles doivent supporter.

A Sotteville, la fréquentation importante des voitures particulières aux heures de rentrée et de sortie de l'école, l'encombrement des bus scolaires ne sont pas sans provoquer des problèmes sur les routes d'accès, et pour les usagers et pour les riverains dans les villages traversés.

C'est une préoccupation majeure de la municipalité que de répondre à ces difficultés.

La communauté de communes et la commune travaillent ensemble à sécuriser au mieux les routes, les aires de stationnement et à définir les trajets des bus de la façon qui semble la plus appropriée.

Ce ne sera pas suffisant si nous ne nous sentons pas tous responsables.

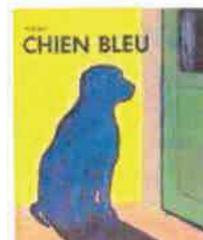
..... Adapter sa vitesse, partager la route ... c'est l'affaire de tous.....

Les enfants à la bibliothèque



Mercredi 9 décembre. Reportage à la bibliothèque de Sotteville où a lieu la lecture mensuelle d'histoires (gratuit). Les enfants de trois à huit ans peuvent s'y retrouver pour écouter plusieurs histoires lues par l'équipe de la bibliothèque. C'est un moment privilégié, un éveil à la lecture, si importante pour leurs apprentissages scolaires et si intéressante pour le développement de leur imagination. On y trouve des livres différents de la bibliothèque familiale et on découvre ces nouvelles histoires avec les copains et les copines.

Parmi eux se trouve Matéo. Celui-ci aime venir à la bibliothèque « parce qu'on peut prendre des livres pour la maison ». Son livre préféré est *Le chien bleu*, il l'a lu plein de fois. « Dedans le chien se bagarre avec une panthère ! ». Voilà peut être un livre à conseiller aux petits lecteurs ...



Ouverture de la bibliothèque : le mercredi de 14h30 à 16h et le samedi de 10h30 à 12h

LE MOT DES ASSOCIATIONS

✓ Le mot de L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES

Pour l'année 2009/2010 le bureau est composé de :

Président : Sébastien Leblond

Vice-présidents : Philippe Fossé et Virginie Fenouillère

Trésorière : Valérie Mosrin

Trésorière adjointe : Anne-Laure Harivel

Secrétaire : Sophie Desprez

Secrétaire adjointe : Sylvie Maillet

L'association de parents d'élèves (APE) regroupe les parents du RPI désireux de participer à la vie de l'école et de rencontrer d'autres parents.

L'APE participe au financement des projets de l'équipe éducative de manière à ce que le coût ne soit une barrière pour aucun enfant. Ceci se traduit majoritairement par l'organisation de manifestations et d'actions permettant de récolter des fonds :

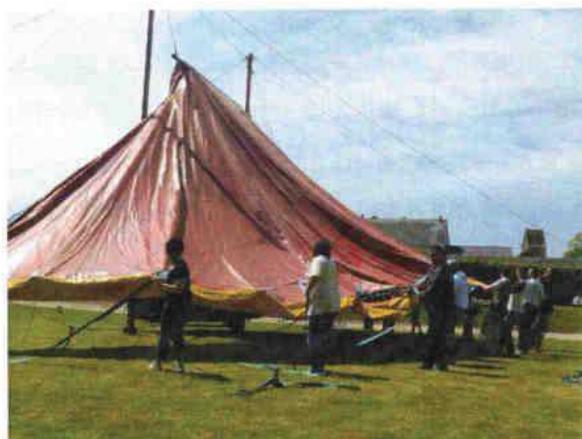
- ventes de sapins de Noël, de pains au chocolat, de photos et de programmes pour le cirque
- repas, restauration et buvette lors des 2 représentations de cirque et lors de la fête de la musique à Benoistville, du vide-grenier.

L'APE a aussi participé au projet cirque en donnant un coup de main aux enseignants (montage et démontage du chapiteau, son et lumière lors de la répétition générale et lors des 2 soirées...)

L'APE a aussi envie de créer du lien entre les habitants des 3 communes et c'est pourquoi nous organisons un carnaval en partenariat avec les différents comités des fêtes du RPI qui le souhaitent.

L'APE offre aussi un spectacle de fin d'année en partenariat avec l'APE de Flamanville à tous les enfants scolarisés du RPI (BILL BULLE, spectacle de marionnettes à fil en décembre 2009) ainsi que des jeux collectifs et des chocolats pour Noël.

Pour la première fois cette année l'APE a participé au Téléthon en organisant un cross, un parcours de vélos pour les enfants de maternelle et une marche.



Actions prévues pour 2009/2010 :

Vente de billets de tombolas

Vente de sapins de Noël

Vente de pains au chocolat

Carnaval : 7 février

Repas : 6 mars

Fête de la musique à Benoistville : 18 juin

Fête de l'école : 27 juin

✓ Le mot de L'ASSOCIATION DE LOISIRS DE SOTTEVILLE

Membres Association de loisirs de Sotteville (Novembre 2008 à Novembre 2009)

Président: Mr BRISSET Didier
Vice Président: Mr LEGOUESMIER Jacky
Trésorière: Mme LEGOUESMIER Micheline
Secrétaire: Mme MOSRIN Valérie

Membres Association de loisirs de Sotteville (Novembre 2009 à Novembre 2010)

Président: Mr BRISSET Didier
Vice Président: Mme MOSRIN Valérie
Trésorière: Mme LEGOUESMIER Micheline
Secrétaire: Mr FERREY Sylvain

Activités 2009

Le 19 Avril 2009 se déroulait un après-midi loto dans la salle communale de Benoistville où de nombreux lots ont été distribués aux gagnants parmi les 80 participants, sur place vente de gâteaux et boissons.

Le 17 Mai 2009 se déroulait dans la commune de Sotteville un tournoi de pétanque, malgré le mauvais temps quelques participants ont répondu présent. Les gagnants se sont partagés un cochon. (Buvette et restauration sur place)

Le 14 Juin 2009 se déroulait sur le terrain communal de Sotteville un vide grenier. 35 exposants se sont installés et ont pu exposer leurs étalages sur 110 m². De nombreuses personnes ont défilé toute la journée pour réaliser de bonnes affaires et profiter de la restauration et boissons sur place.

Le 5 Juillet 2009 se déroulait sur le terrain communal de Sotteville un méchoui où 105 personnes on pu déjeuner dans une ambiance conviviale.

En décembre le bourg de Sotteville fut décoré de sapins et guirlandes.

Le 12 décembre 2009 se déroulait pour les enfants accompagnés de leurs parents résidant dans la commune de Sotteville un «Après-midi de Noël», 47 enfants ont répondu présent à cette invitation.

L'après-midi a débuté par la diffusion d'un dessin animé qui a fait patienter les enfants avant l'arrivée du père-noël. Chaque enfant s'est vu remettre par le père noël un cadeau qui lui a fait particulièrement plaisir, et c'est dans cette ambiance que l'après-midi s'est terminé par un goûter.

Activités prévues

L'association de loisirs de Sotteville prévoit pour cette année les activités suivantes :

- Marché de Noël le 20 décembre 2009 de 10h à 18h
- Vide Grenier prévu le 16 Mai 2010
- Sortie parc d'attraction «Ange Michel» le 12 Juin 2010
- Loto (date non fixée)
- Méchoui prévu le 4 Juillet 2010

✓ Le mot de LA SOCIETE DE CHASSE F.C.M.77 SOTTEVILLE ST CHRISTOPHE DU FOC

La société de chasse a été formée en 1982 par les communes de Sotteville - St Christophe du Foc et dénommée « Société de chasse intercommunale sottevillaise ». Elle gère le repeuplement, l'élevage du gibier et la destruction des nuisibles. Son siège est fixé à Sotteville. Elle est administrée par un bureau de 11 membres, comme suit :

Président : Michel Lahaye

Vice-président : Michel Lecarpentier

Secrétaire : Didier Cauvin

Trésorier : Mickaël Lahaye

La société comprend 31 chasseurs. Nous avons organisé un ball-trap les 1er et 02 août 2009, qui a remporté un bon succès. Une battue a permis de supprimer 1 renard, d'autres battues vont être organisées lors de cette saison. Nous avons lâché 370 faisans et 40 perdrix.

La société FCM77 remercie les municipalités de leurs subventions ainsi que les propriétaires pour la mise à disposition des terrains et la confiance qu'ils témoignent à notre Association.

Le Président

✓ Le mot de L'AMICALE des ANCIENS COMBATTANTS ACPG CATM TOE

Bureau : Amicale des anciens combattants ACPG CATM TOE

Président et porte-drapeau : LEJUEZ Maurice

Trésorier : DESPREZ René

Secrétaire et membre bienfaiteur : LETERRIER Hélène

Membres élus : Lecarpentier Roger, Leconte Jean, Pasquette Emile

Soucieux de perpétuer le devoir de mémoire, les Anciens Combattants participent aux différentes manifestations patriotiques :

- le 19 mars à Cherbourg commémoration de la fin de la guerre d'Algérie puis l'après midi à Saint Lô réunion au mémorial et au retour dépôt de gerbe au monument aux morts à Montebourg
- le 8 mai la cérémonie cantonale a eu lieu à Grosville

- le 11 novembre les Anciens Combattants, la Municipalité se sont réunis au monument aux morts pour y déposer une gerbe et les enfants présents ont apporté leur bouquet de fleurs. La cérémonie religieuse s'est déroulée aux Pieux. Cette année c'est l'association de Sotteville qui organisait le repas pour les 3 communes. Une assemblée de 34 personnes s'est retrouvée à « la Roseraie » à Couville où Antoine Cauvin et Pierre son cuisiner avaient préparé un excellent repas.



L'Association remercie chaleureusement les habitants de la commune pour leur accueil lors de la présentation du calendrier.

✓ Le mot de LA PAROISSE

La paroisse vous souhaite une bonne et heureuse année !

Je remercie les responsables de ce bulletin municipal de me permettre de vous adresser, au nom de la paroisse, ces quelques mots en ce début d'année 2010. Je voudrais souhaiter à chacune et à chacun d'entre vous, habitants de Sotteville, une bonne et heureuse année. A tous j'adresse mes vœux de bonheur, de joie, de paix, de santé, de travail.

Notre paroisse Notre Dame des Pieux fait partie depuis le 1^{er} septembre 2009 du nouveau Doyenné « Cherbourg Hague ». La paroisse est composée des 10 communes suivantes : Benoistville, Bricqueboscq, Grosville, Les Pieux, Le Rozel, Pierreville, Saint Christophe du Foc, Saint Germain le Gaillard, Sotteville et Surtainville.

L'abbé Haupais, curé de la paroisse, réside au presbytère des Pieux, 2 place saint Clair. Téléphone 02 33 52 43 41. Depuis le 1^{er} septembre dernier, Mme Laurence Deperiers, qui habite Helleville, a accepté la charge de l'aumônerie des collèges des Pieux et de Flamanville. Elle est ce que l'on appelle une « animatrice pastorale ». Elle a aussi la charge de la préparation au sacrement de la confirmation. Les 6^{èmes} se rencontrent le vendredi soir à 17h00 à la salle Jeanne d'Arc. Un groupe de 5^{ème} 4^{ème} a démarré ainsi qu'un groupe de préparation à la confirmation. Il n'est pas trop tard pour rejoindre ces groupes.

Le catéchisme est assuré aux Pieux, salle Jeanne d'Arc, chaque mercredi. Pour les CE2 et les CM1, les rencontres ont lieu de 10h30 à 11h45. Les CM2 se retrouvent de 9h15 à 10h30.

Les baptêmes peuvent être célébrés à l'église de Sotteville, le samedi soit en fin de matinée soit en fin d'après-midi, en fonction de la disponibilité du prêtre. Le dimanche les baptêmes sont célébrés à l'église des Pieux, après la messe.

Les mariages et les inhumations sont célébrés à Sotteville, aux heures et dates demandées.

Messes : en dehors de la messe mensuelle le premier jeudi de chaque mois à 9h30 et de la fête patronale une fois par an, il n'y a pas d'autre messe célébrée à l'église de Sotteville.

Plein vent : c'est le titre du journal paroissial qui donne chaque mois des échos de la vie de l'Eglise sur notre paroisse, sur le canton des Pieux et de Beaumont et aussi sur la vie du nouveau doyenné. On peut s'y abonner en prenant contact auprès de l'une ou l'autre responsable de la Communauté Chrétienne Locale.

Internet : les deux paroisses des Pieux et de Flamanville ont depuis un peu plus d'un an un site internet. Vous pouvez consulter ce site paroissial en tapant : <http://paroisse-nd-lespieux.ccf.fr>

La fête Patronale Saint Pierre sera célébrée en 2010, le dimanche 4 juillet à 10h30.

Communauté Chrétienne Locale

Les responsables de la Communauté Chrétienne Locale sont actuellement au nombre de 4 personnes, avec chacune des responsabilités

- Joseph LE COUTOUR (malades et personnes âgées)
- Cécile SANSON (Plein Vent et Secours Catholique)
- Marie-Madeleine LETERRIER (Equipe liturgique)
- Marie-Thérèse LEMIERE (Equipe liturgique, officiant laïc pour les inhumations, et membre du Conseil Pastoral)

Les responsables sont chargés de faire le lien avec la paroisse Notre Dame des Pieux.

Jacques Haupais, curé de la paroisse Notre Dame des Pieux

✓ Le mot du Club LA JOIE DE VIVRE

Le club se réunit chaque 1^{er} mercredi du mois pour passer un après midi convivial, discuter, jouer à des jeux de société, partager un bon goûter et fêter les anniversaires.

Activités du club en 2009 :

- Le 7 janvier nous avons tiré les rois
- Le 2 avril nous avons profité des premiers rayons de soleil en nous promenant au parc de loisirs du « Pont helland » et ensuite avons dégusté un bon goûter (brioches et confitures) commandé chez Jean-Yves Vilette au bar de Siouville
- Le 22 avril Assemblée générale des clubs de la Manche à Saint Lô
- Le 6 mai nous avons rendu visite à Paul Bedel à Auderville
- Le 25 mai nous sommes allés admirer les rhododendrons en fleurs au château où Laure et Rose nous ont aimablement accueillis et servi gâteaux et rafraîchissements
- Le 1^{er} décembre nous sommes allés visiter l'usine « Guy Degrenne » à Vire et avons mangé au cabaret « le Diamant Rouge » en regardant le spectacle. Il y a eu beaucoup d'ambiance !
- Le 16 décembre aura lieu notre Assemblée générale et nous irons ensuite au restaurant à Sideville.



Nos 2 lotos annuels ont eu lieu : le 22 février avec environ 90 personnes et le 24 octobre où nous avons été submergés de monde (environ 130 personnes). Nous remercions toutes les personnes qui nous aident à l'organisation car nous ne sommes pas nombreux.

De ce fait notre club rencontre des problèmes pour organiser des sorties en car alors si vous avez 60 ans nous serions heureux de vous accueillir dans notre club et vous pourriez donner de nouvelles idées. Merci d'avance.

Composition du bureau

Président : DESPREZ René

Vice-Président : PASQUETTE Emile

Trésorier : CHARRIE Bernard

Secrétaire : LETERRIER Hélène

Membres élus : Poutrel Thérèse, Pasquette Louise, Leterrier Marie-Madeleine, Leconte Geneviève, Lejuez Maurice, Letablier Auguste, Caron Marylise.

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE

Coordonnées :

Tél : 02.33.52.16.73, Fax : 02.33.52.33.11, Mail : mairie.sotteville@wanadoo.fr

Heures d'ouverture au public :

Le mercredi de 15 h à 18 h, le samedi de 10 h à 12 h

BIBLIOTHEQUE

Tarifs : Adultes : 5,50 €, enfants de 6 à 16 ans : 1,50 €

Heures d'ouverture : Le mercredi de 14h30 à 16 h, le samedi de 10h30 à 12h

R.P.I

Directeur : M. Bernard
Coordonnées : Tél : 02.33.04.77.58
2 classes maternelles et 5 classes élémentaires
9 enseignants, 177 enfants

GARDERIE PERISCOLAIRE

Coordonnées : Tél 02.33.52.16.73
Heures d'accueil des enfants : Le matin de 7h15 à la rentrée en classe, le soir de la sortie des classes à 18H45.

ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES

Président :
Sébastien Leblond
Hameau Pasquier

RESTAURATION SCOLAIRE

Gérée depuis deux ans par la Communauté de Communes des Pieux.
Tarifs : Accueil sous abonnement : 2,93€, accueil occasionnel 3,31 €

PAROISSE

Contacts :
Presbytère des Pieux : Abbé Haupais (Tél: 02.33.52.43.41)
Animation paroissiale : Marie-Thérèse Lemièrre (Tél: 02.33.52.50.65)
Visite aux malades : Joseph Le Coutour (Tél: 02.33.52.40.87)

ASSOCIATION DE LOISIRS

Didier Brisset (Tél : 02.33.04.41.65)

CLUB LA JOIE DE VIVRE

René Desprez (Tél : 02.33.52.09.06)

ASSOCIATION ANCIENS COMBATTANTS

Maurice Lejuez (Tél : 02.33.52.93.39)

ASSOCIATION DE CHASSE

Michel Lahaye (Tél: 02.33.53.51.42)

A La Maison des Services Publics aux Pieux :
2 bis route de Flamanville
50340 LES PIEUX

➤ Pôle emploi-PLIE (inscription, recherche d'emploi ou de formation)
Ouverture au public de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 du lundi au vendredi
tél : 02 33 52 30 30

➤ Le SSIAD (Service de soins infirmiers et d'aide à domicile)
Ouverture au public de 9h00 à 10h00 du lundi au vendredi ou sur rendez-vous
tél : 02 33 93 07 18

➤ Le RAM (Relais Assistantes Maternelles)
Ouverture au public le lundi de 8h30 à 12h30, le mardi de 9h30 à 12h30 et de 16h00 à 17h30 (sur rendez-vous de 17h30 à 18h30) et le vendredi de 13h30 à 17h00
tél : 02 33 52 12 78

➤ CCAS
Ouverture au public sur rendez-vous les lundi, mardi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le mercredi de 9h00 à 12h00
Tél : 02 33 95 26 91

➤ Centre Médico Psychologique (Renseignements et informations aux professionnels et particuliers)
Ouverture au public tous les vendredis de 14h00 à 17h00

➤ Conciliateur de justice
Ouverture au public le 3^{ème} mercredi du mois de 14h00 à 17h00 sur rendez-vous au 02 33 43 07 53

➤ SELAMI (Centre de formation professionnelle)
Ouverture au public de 9h15 à 12h15 et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi
tél : 02 33 52 49 23

➤ CLIC (Centre locale d'information et de coordination destiné aux personnes âgées et à leur entourage)
Ouverture au public de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi ou sur rendez-vous
tél : 02 33 01 00 00

➤ ADMR (Aide à domicile en milieu rural pour les familles et personnes âgées)
Ouverture au public le jeudi de 10h00 à 11h30 ou sur rendez-vous les mardi, jeudi et vendredi après midi.

➤ FDSEA TVA Agricole
Ouverture au public le 1^{er} mercredi du mois de 14h00 à 16h00

➤ ORECA (Organisme de réinsertion par le travail)
Ouverture au public les 1^{er} et 3^{ème} vendredi du mois de 9h30 à 12h00 sur rendez-vous
Tél : 02 33 53 09 96

➤ Le service de probation
Ouverture au public le 2^{ème} vendredi du mois de 9h00 à 12h00

➤ Mission locale
(Aide à l'orientation et à la recherche d'emploi des 16-25 ans)
Ouverture au public le mardi de 14h00 à 17h00 et le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

➤ Astre (Solidarité par le travail et recherche d'emploi)
Ouverture au public le lundi de 9h00 à 12h00 et les mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
tél : 02 33 10 19 25

➤ Assistant de service social (SDAS, PMI, ...)
Ouverture au public de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00 tous les jours sauf le mercredi après-midi ou sur rendez-vous

✓ Médecine du travail
Sur rendez au 02 33 52 90 94

NOTICE D'URBANISME ou Procédures à suivre en cas de travaux

La déclaration préalable

- Modification de l'aspect extérieur d'une construction (ouverture ou suppression de portes et fenêtres, modification de la nature d'un matériau de couverture ...)
- Extension d'une habitation pour une surface inférieure à 20m²
- Transformation d'une surface de garage en chambre ou cuisine dans une construction existante
- Création d'une terrasse de moins de 20m²
- Construction d'un abri de jardin d'une surface inférieure à 20m²
- Création d'un plancher supplémentaire inférieur à 20m²
- Construction d'un mur d'au moins 2 m de hauteur
- Construction d'un serre ou châssis de plus de 1.8m de haut et inférieur à 4m de haut et créant une surface inférieure ou égale à 2000 m² au sol
- Stationnement d'une caravane plus de trois mois consécutifs ou non sur un terrain autre que celui supportant l'habitation principale
- Création d'une piscine de plus de 10 m² et de moins de 100 m² sans couverture ou avec couverture modulable
- Mise en place d'une piscine gonflable de plus de 10 m² pendant plus de trois mois
- Mise en place d'une antenne parabolique ou d'un climatiseur extérieur
- Mise en place de panneaux solaires à plus de 12m de haut ou installés sur un bâtiment existant
- Division d'une propriété en vue de la construction

Le permis de construire pour maison individuelle et annexes

- Construction d'une habitation
- Construction d'une véranda supérieure à 20 m²
- Construction d'une extension supérieure à 20m²
- Création d'une surface de plancher supérieure à 20m²
- Création d'une terrasse de plus de 20 m² de surface hors d'œuvre brute
- Construction d'un garage sur un terrain comportant déjà l'habitation
- Construction d'un abri de jardin supérieur à 20m² sur un terrain comportant déjà l'habitation

Le permis de construire dans les autres cas

- Construction d'un garage
- Construction d'un bâtiment agricole (hangar, stabulation ...)
- Création d'un bâtiment industriel, commercial ou artisanal

- Construction d'un bâtiment communal
- Transformation d'une habitation en commerce
- Transformation d'un bâtiment en commerce
- Extension supérieure à 20 m² d'un commerce, bâtiment industriel, commercial ou artisanal
- Création de serres ou châssis inférieurs à 4 m de haut (mais créant une surface de plus de 2000 m²)
- Création de serres ou châssis supérieurs à 4 m de haut
- Installation d'une caravane pendant plus de trois consécutifs ou non en supprimant les roues sur le terrain de l'habitation principale
- Installation d'un mobil home
- Construction d'une piscine avec couverture modulable d'une hauteur de plus de 1.8 m au dessus du niveau de l'eau
- Construction d'une piscine avec une couverture fixe d'au moins 2m de haut
- Construction d'une éolienne d'au moins 12m de hauteur

Le permis d'aménager

- Création d'un lotissement créant plus de 2 lots à construire sur une période de moins de 10 ans
- Création d'un lotissement dès le 1^{er} lot, lorsque des espaces ou travaux en commun sont nécessaires
- Les travaux dans un camping ou un parc résidentiel de loisirs, modifiant substantiellement la végétation qui limite l'impact visuel des installations
- L'aménagement d'un terrain pour la pratique des sports ou loisirs motorisés

Le permis de démolir

Nécessaire pour toute démolition d'un bâtiment lorsque le projet est situé dans la zone de protection d'un monument historique, dans un site classé ou inscrit et dans toutes les communes dotées d'un plan d'occupation des sols.

Rappel nuisibles

Une distribution gratuite de raticide a lieu le 2ème samedi du mois de 11h à 12h à l'atelier municipal.

Le concours des maisons fleuries n'est plus ... mais les maisons fleuries demeurent ... primées

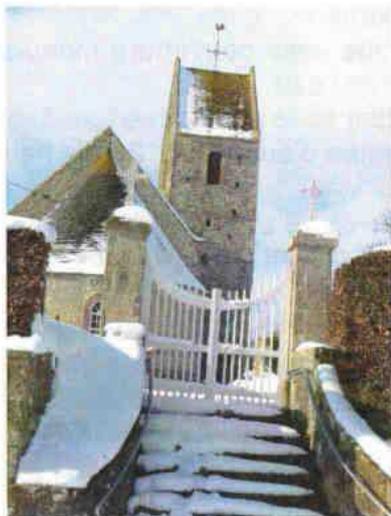
Le concours des maisons fleuries a eu et fait son temps. Les municipalités peinent à trouver des candidats désireux de passer le pas de l'inscription aux concours. Beaucoup fleurissent mais beaucoup également considèrent que leur travail n'a pas pour vocation de recevoir une distinction. Alors certains acceptent de passer à la « moulinette » du jury souvent pour « faire plaisir ». Sans doute parce que ce concours est devenu désuet avec le temps.

Un grand merci à tous ceux qui ont participé au concours des maisons fleuries toutes ces années ...

... Il est temps de passer à autre chose. Pourtant, l'embellissement de la commune est agréable pour tous. C'est pour cette raison que le Conseil municipal a décidé de continuer à récompenser l'embellissement des maisons mais cette reconnaissance ne se fera plus sur la

base du volontariat, aucune formalité à remplir. Un jury passera dans la commune au cours du printemps et désignera les fleurissements les plus remarquables, les « artisans » de ces fleurissements seront avertis par ce jury et se verront proposer un prix. Plus simplement, ne vous inscrivez pas au concours des maisons fleuries, le jury parcourra l'ensemble des hameaux.

Lundi 2 février : Sotteville se réveille sous la neige ...



Pour terminer ce bulletin et en vous souhaitant une **BONNE ANNEE 2010**, sur les conseils de Thérèse Adam, une petite note de convivialité ...

La recette de la crème de cassis

Pour 3 livres de cassis

1- Broyer les cassis avec les mains dans un récipient en terre

Couvrir avec des feuilles de cassis

Laisser reposer 2 jours dans un endroit frais et sombre

2- Pétrir à nouveau les cassis avec les feuilles

Ajouter 3 litres de vin rouge

Remettre le tout au frais pour 4 jours

3- Remalaxer le tout

Tamiser pour récupérer le jus

Peser le jus et ajouter le même poids en sucre

Faire bouillir 5mn

Mettre en bouteille. Bien boucher

A déguster en liqueur, en sirop, en kir ... délicieux !!!

Crédits : K. Buhot, D. Merveille, S. Leblond, S. Desprez, B. Sanson, P. Guérin, N. Leroy, L. Bernard, H. Leterrier, A-L Harivel, Communauté de Communes des Pieux, Relais Assistantes Maternelles, Wikipédia.

Maisons fleuries : le premier prix pour les époux Courtois

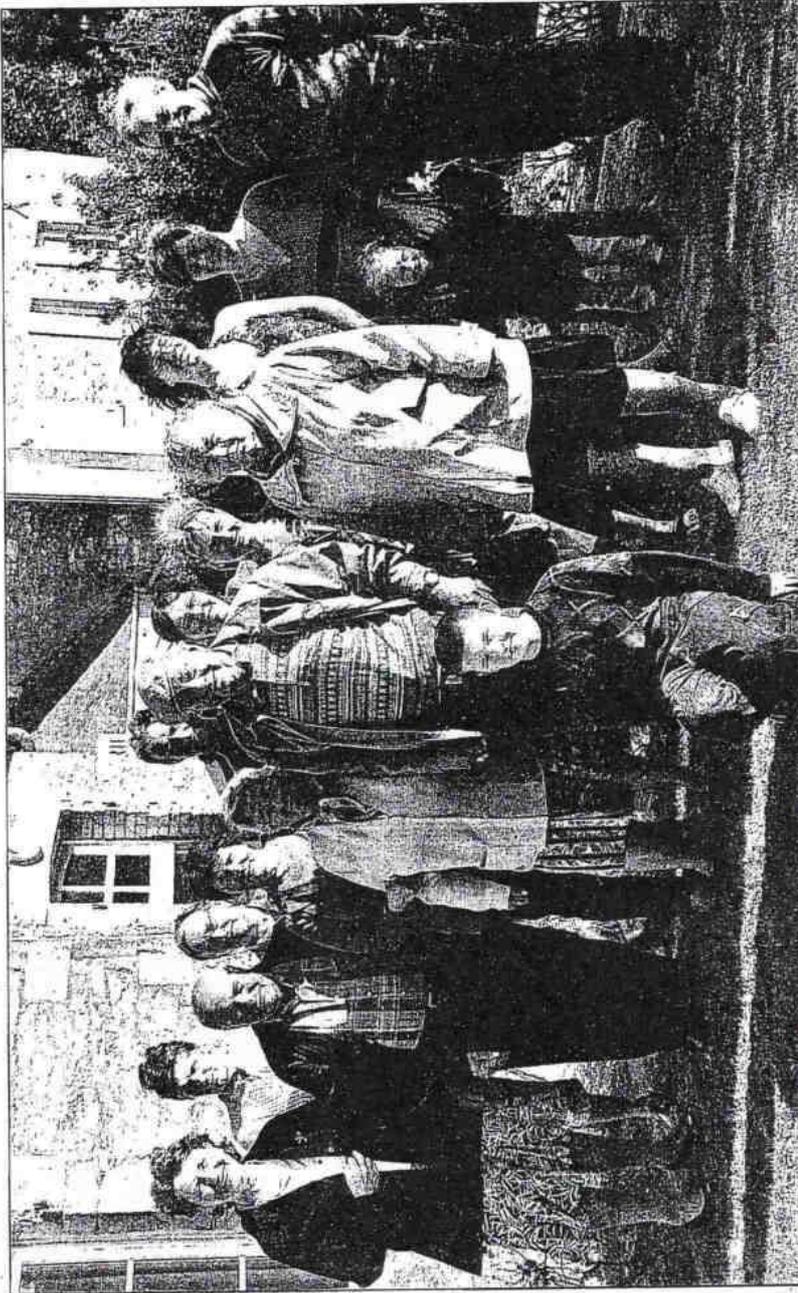
Le concours des maisons fleuries a trouvé son épilogue vendredi en fin d'après-midi avec sa remise des prix.

En accueillant les lauréats à la salle de la mairie, Laure de Larturière a remercié et félicité les mains vertes de la commune qui font de gros efforts pour agrémenter leurs maisons, leurs villages et permettent ainsi aux passants de se promener dans des hameaux bien fleuris : « Fleurir, c'est embellir nos maisons et c'est rendre la vie plus agréable ».

Mme le Maire a également remercié le maire-adjoint de Siouville-Hague, Serge Tirel et le jury composé de Marie-Renée Sarchet, Serge Maurouard et Serge Beaumont qui s'est rendu dans les jardins des six participants en compagnie des membres de la commission fleurissement de Sotenville : Geneviève Leconte, Cécile Sanson et Marie-Thérèse Lemière.

Des remerciements étaient également adressés à Maurice Lejeuz qui a eu à charge de solliciter les participants ainsi qu'à Bruno Sansom qui s'est chargé de la réception.

Les lauréats : Cette année, le jury a décerné le premier prix à M. et Mme Pierre Courtois (30 €), le deuxième prix à M. et Mme Charles Robert (23 €) et le troisième à M. et Mme Philippe Delannoy ex-aequo avec Yvette Lecarpentier (16 €). Tous les autres lauréats, M. et Mme Thierry Parnicourt, Mme Cecile Roperf, Mme Valérie Mosrin et



Les lauréats de ce concours des maisons fleuries.

M. Régis Hurel ont reçu une plante fleurie. Avant de convier les participants à partager le verre de l'amitié, Laure de Larturière indiquait que pour l'année prochaine, le concours pourrait se dérouler comme à Siouville : « Le jury passera dans toute la commune, ça permettra ainsi de prendre en compte plus de monde ».

Salle comble et une belle réussite pour le loto du club des aînés

Cette dernière animation de l'année, organisée par le club des aînés de Sotteville, a connu un véritable succès. La salle communale affichait en effet complet pour ce loto doté de très beaux lots, dont un téléviseur, une plancha, une raclette crêpière, une pendule, un décodeur TNT, ou encore des entrées à l'espace détente *Le Lagon*... Un après-midi animé par René Desprez et Bernard Charrier et qui a fait

de nombreux heureux. Un après-midi de jeu qui a satisfait tous les participants qui ont pu également, pendant les pauses, se régaler avec les pâtisseries confectionnées par les membres du club. Le président, René Desprez, remercie tous les joueurs, ainsi que les bénévoles qui ont œuvré pour le bon déroulement de cette animation et leur donne rendez-vous au mois de février pour un prochain loto.



Carton plein pour le loto du Club des aînés.

SOTTEVILLE

Un vide-greniers très fourni



Les bénévoles ont répondu présent pour la buvette et les crêpes.

L'association des loisirs de Sotteville organisait son vide-greniers annuel dimanche 14 juin sur le terrain communal. Une trentaine d'exposants avait répondu présent et s'est installée dans une ambiance familiale et décontractée. De nombreux chalands ont défilé tout au long de la journée et comme le soleil était au rendez-vous, les affaires ont été facilitées.

Les bénévoles regroupés autour du président Didier Brisset ont toute la journée fourni les visiteurs en boissons fraîches, crêpes et saucisses frites.

La prochaine manifestation de l'association sera le dimanche 5 juillet, le jour de la fête patronale, avec un méchoui qui sera organisé au même endroit. Un rendez-vous à ne pas manquer.